

Questions orales

Question orale de Mme Lemaitre concernant « les arrestations en marge de la manifestation du 11 octobre 2012 »

Mme Lemaitre.- Le 11 octobre dernier, à l'appel des comités d'action contre l'austérité en Europe, plus de 200 personnes se sont rassemblées devant le Palais d'Egmont pour chahuter un dîner organisé par les Amis de l'Europe, que les manifestants ont qualifié de « banquet de riches ».

L'heure n'est pas à la réjouissance pour une majorité de nos concitoyens. La crise économique et sociale que nous subissons aujourd'hui a de graves conséquences sur les populations. En Grèce, en Espagne, au Portugal, mais aussi en Belgique, où près d'un Bruxellois sur trois vit sous le seuil de risque de pauvreté. Certains résistent à cette crise libérale et s'expriment notamment par des actions de protestation à l'instar de la manifestation du 11 octobre.

Sur les 200 manifestants présents, la moitié ont été arrêtés administrativement.

Quels éléments ont justifié ces arrestations ?

Pourquoi avoir procédé aux arrestations lors de la dislocation de la manifestation ?

Les manifestants arrêtés seront-ils sanctionnés par une amende administrative ?

Le cas échéant, selon quelles modalités, dans quels délais et avec quelles voies de recours ?

M. le Bourgmestre.- J'apprécie votre franchise, mais reconnaissez que j'interdis très rarement la tenue d'une manifestation. Dès lors, je ne comprends pas que les organisateurs, qui me connaissent, ne se soient pas donné pas la peine de me demander l'autorisation de manifester. Car une telle autorisation vise un double objectif : maintenir l'ordre public, mais aussi protéger les personnes qui manifestent. En l'occurrence, un appel à la manifestation a été lancé sur les réseaux sociaux. Je me

suis senti mal à l'aise, car, par conviction philosophique, je n'aurais éprouvé aucune difficulté à autoriser ce rassemblement. Néanmoins, nous avons toléré la manifestation regroupant environ 300 personnes. À un moment donné, les manifestants ont traversé la rue et se sont placés devant le barrage de police en jetant des projectiles sur les forces de l'ordre, qui n'ont pas réagi à cette attaque.

Vers 20 heures, après une dislocation partielle, un cortège de 200 personnes s'est reformé et a emprunté la rue de la Régence vers la place Poelaert sur la voie carrossable. Arrivés devant le Cercle de Lorraine, des manifestants ont envahi la cour intérieure et appliqué des autocollants sur les voitures présentes à cet endroit. Les services de police se sont interposés pour faire évacuer ladite cour et éviter ainsi d'autres dégâts. Le cortège spontané s'est ensuite dirigé vers la place Louise et s'est engagé sur la Petite ceinture dans la circulation. Or il s'agit d'un axe extrêmement dangereux. Il était irresponsable d'adopter ce type de comportement lors d'un événement qui, par ailleurs, aurait pu être autorisé. J'ai donc décidé de procéder au confinement de la manifestation. La manœuvre s'est déroulée sans violence. Cent quarante-cinq personnes ont été arrêtées administrativement à 20h20 à hauteur de la Porte de Namur et amenées au centre de rassemblement des personnes arrêtées. Elles ont été libérées en cours de soirée. Il n'y a pas eu de violence policière. Il serait bon que vous rappeliez à vos amis, madame Lemaitre, que dans les sociétés civilisées, cela mérite la peine de solliciter des autorisations par ailleurs simples à obtenir.

Mme Lemaitre.- Je le signalerai à mes amis, qui vivent dans la même société civilisée que vous et moi.

M. le Bourgmestre.- La mobilisation policière vise aussi à protéger les manifestants, je le répète.

Mme Lemaitre.- Je note que par option philosophique, vous n'éprouverez aucune difficulté à autoriser une prochaine manifestation.